

Compte-rendu du Conseil de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le **11 décembre 2019**

| | |
|---|---|
| Listes des membres | 2 |
| I. Approbation du compte-rendu du Conseil de l'Inspé du 16 octobre 2019..... | 3 |
| II. Validation de la responsabilité du campus de Guéret..... | 3 |
| III. « Loi sur l'école de la confiance » : éléments de la réforme, déclinaisons locales | 4 |
| IV. Épreuves d'entrée à l'Inspé de l'académie de Limoges | 7 |
| V. Budget 2020 | 8 |
| VI. Demande de subventions | 8 |
| VII. Questions diverses | 9 |

Listes des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents

| | | |
|-----|--------------------|---|
| M. | ALLEE | Vice-Président C.A. - Université de Limoges |
| Mme | GRATIAS | Représentante des usagers – Inspé de Guéret |
| Mme | LABORIE | ADJAENES - Inspé de l'académie de Limoges |
| Mme | LEGROS | MCF – Inspé de l'académie de Limoges |
| M. | LEOPOLDIE | IEN-DAFPEN - Académie de Limoges |
| M. | LORENZO | PRCE – Inspé de l'académie de Limoges |
| Mme | MAGNE | Association CEMEA |
| Mme | MARITAUD | Directrice Atelier CANOPE Limoges |
| Mme | MAUD | IA-IPR d'Espagnol – Académie de Limoges |
| M. | MAZURE | Représentant des usagers – Inspé de Guéret |
| M. | MOYON | MCF – Inspé de l'académie de Limoges |
| Mme | NOUHAUD | Directrice d'Ecole d'Application |
| M. | PÉTREAUULT | Président du Conseil d'école, IGEN |
| Mme | ROUGERIE-FROIDUROT | Directrice de l'école primaire Léon Berland - Limoges |
| M. | WEIL | PR – Inspé de l'académie de Limoges |
| Mme | ZERROUKI | PR – FST de l'académie de Limoges |

Liste des membres ayant voix délibérative représentés

| | | |
|-----|-----------|--|
| Mme | CORET | MC – Poitou-Charentes |
| Mme | DEMESY | Proviseure Adjointe du lycée Les Vaseix - Limoges |
| M. | DOBBELS | PRAG – Inspé de l'académie de Limoges |
| M. | FICHET | DASEN de la Creuse |
| M. | GRATADOUR | Doyen des IEN du 1 ^{er} degré – Académie de Limoges |
| Mme | LHEZ | Vice-présidente de la CFVU - Université de Limoges |
| Mme | PERROT | PRAG - Inspé de l'académie de Limoges |
| M. | REBET | Principal du collège de Saint-Sulpice-Laurière |

Liste des membres ayant voix consultative présents

| | | |
|-----|----------|---|
| Mme | CAPERAN | Responsable administrative - Inspé de l'académie de Limoges |
| Mme | FLOREANI | Représentante du SCD |
| Mme | MARTIN | Assistante de direction - Inspé de l'académie de Limoges |

Liste des membres invités

| | | |
|----|--------|--|
| M. | BRUNET | Directeur des affaires financières – Université de Limoges |
|----|--------|--|

I. Approbation du compte-rendu du Conseil de l'Inspé du 16 octobre 2019

M. Pétreault, président du Conseil de l'Inspé de l'académie de Limoges demande s'il y a des observations concernant le compte-rendu du conseil de l'Inspé du 16 octobre 2019.

| | | | | | | | |
|-------------------|----|------|----|--------|---|------------|---|
| Nombre de votants | 24 | Pour | 24 | Contre | 0 | Abstention | 0 |
|-------------------|----|------|----|--------|---|------------|---|

Le compte-rendu du conseil de l'Inspé du 16 octobre 2019 est soumis au vote du conseil et adopté à l'unanimité des présent·e·s et des représenté·e·s.

II. Validation de la responsabilité du campus de Guéret

M. Moyon annonce que l'Inspé de l'académie de Limoges souhaite confier la responsabilité du campus de Guéret (regroupant l'Inspé et l'IUT) à M. Damiens, formateur en Géographie, qui intervient fortement dans la formation des étudiant·e·s et stagiaires de l'Inspé tant dans le 1^{er} degré que dans le 2nd degré. M. Damiens assure déjà la responsabilité du site de l'Inspé de Guéret depuis plusieurs années.

M. Pétreault interroge les représentant·e·s des étudiant·e·s et stagiaires qui siègent au conseil et qui sont en grande majorité en formation sur le site de Guéret.

M. Mazure, professeur des écoles stagiaires sur le site de Guéret, prend la parole et fait état de la qualité de la formation à Guéret, que ce soit du point de vue des intervenant·e·s, de la formation ou encore de l'organisation de manière plus générale.

Aucune objection particulière n'étant émise concernant le fait de confier la responsabilité du campus de Guéret à M. Damiens, M. Pétreault propose donc aux membres du conseil de procéder à un vote formel.

| | | | | | | | |
|-------------------|----|------|----|--------|---|------------|---|
| Nombre de votants | 24 | Pour | 24 | Contre | 0 | Abstention | 0 |
|-------------------|----|------|----|--------|---|------------|---|

L'ensemble des présent·e·s et des représenté·e·s approuve à l'unanimité de confier la responsabilité du campus de Guéret à M. Damiens.

III. « Loi sur l'école de la confiance » : éléments de la réforme, déclinaisons locales

M. Moyon fait le point sur la réforme et précise que la prochaine échéance consiste en l'élaboration de nouvelles maquettes de formation ainsi que leur mise en œuvre au sein de l'Inspé de l'académie de Limoges.

Il assure que le lancement de la réflexion sur la conception des nouvelles maquettes doit, en plus de tenir compte des contraintes induites par la réforme, passer par une démarche plus active et plus constructive.

1. Les différents éléments mis en place pour ce travail sont présentés :

- Tout d'abord, la réalisation d'un rétroplanning (annexe 1) qui retrace toutes les échéances, de la réalisation des maquettes jusqu'à leur remontée à la DGESIP (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) chargée de l'accréditation des formations de l'enseignement supérieur une fois validées par le conseil de l'Inspé puis par les conseils centraux, à savoir la CFVU (commission de la Formation et de la Vie Universitaire) et le CA (Conseil d'Administration de l'Université). Cependant, en raison de problèmes majeurs de calendrier (notamment dus au renouvellement des conseils centraux de l'université de Limoges), les maquettes ne pourront être remontées, de manière exceptionnelle et dérogatoire, qu'avec la seule validation du conseil de l'Inspé qui se tiendra le 15/04/2020. Elles devront être votées ensuite entre avril et juillet 2020 à la CFVU puis au CA de l'université.

La validation de ce calendrier ainsi que le processus de mise en œuvre des maquettes sont proposés aux membres du conseil, l'objectif étant la présentation d'une première version de ces dernières dès le prochain conseil de l'Inspé qui se tiendra le 19/02/2020.

- Par ailleurs, différents groupes de travail « maquettes » ont été mis en place. Il s'agit de groupes de travail pluricatégoriels, mixtes regroupant à la fois des membres de l'Éducation Nationale et de l'université et qui ont pour mission de prendre des orientations générales, d'apporter des corrections nécessaires, d'amender, tout en consultant les formateur·rice·s, les usager·ère·s, le COSP (conseil d'orientation scientifique et pédagogique) et le Conseil de l'Inspé. Ces groupes de travail ont été constitués par mention puis par parcours notamment pour le second degré, un IPR « référent » étant associé pour chacun de ces parcours (10 parcours au sein de la mention 2nd degré) (annexe 2).

Mme Maud souhaite connaître le rôle précis de l'IA-IPR disciplinaire dans la conception des maquettes. Elle indique que jusqu'alors, celui-ci/celle-ci n'avait aucun regard sur la conception des maquettes ce qui empêchait toute modification possible par la suite. Désormais, est-ce qu'un travail de coordination est attendu ?

M. Moyon répond que cette remarque dépend des parcours. Désormais, il revient à chaque responsable de parcours de contacter et de convier l'IPR référent à toutes les réunions techniques en leur conférant un rôle de consultation et de concertation en fonction des contingences locales que seul-e l'IPR peut indiquer et intégrer dans les maquettes. En revanche, c'est au responsable des parcours qu'il appartient de rédiger les maquettes. Selon lui, les maquettes doivent être le résultat d'un consensus de ce que chacun-e souhaite, permettant ainsi une meilleure connaissance de part et d'autre. L'idée est de travailler l'ensemble du continuum de formation de la préprofessionnalisation à la formation continue.

M. Weil met l'accent sur le fait qu'actuellement les maquettes sont conçues de telle sorte qu'avant le concours, c'est la préparation à ce dernier qui est mise en avant, i.e. essentiellement l'aspect disciplinaire, alors qu'après le concours, la formation du Master devient beaucoup plus professionnalisante.

Mme Zerrouki précise également que les maquettes sont réalisées pour une durée de 4 ans avec des possibilités infimes de modification au cours de ces années, d'où l'importance de bien travailler en collaboration et en concertation avec tous en amont.

M. Pétreault s'interroge :

- d'une part sur l'articulation de l'agenda : des réunions en groupes restreints sont-elles prévues ou bien s'agira-t-il de réunion par mention, voire par parcours uniquement ?

À cette question, M. Moyon répond qu'il existe des dates butoirs à respecter et que le travail doit être organisé en fonction du rétroplanning, ce qui laisse peu de temps pour prévoir des groupes restreints en plus des groupes de travail maquettes mis en place. Maintenant, des groupes de travail sont organisés par le-la responsable de formation entre les différentes dates du calendrier.

- d'autre part pour les mentions 2 et 3 en particulier : est-il prévu de consulter les chef-fe-s d'établissement ou les personnels de direction pour l'élaboration des maquettes ? M. Pétreault souhaite qu'ils-elles soient consulté-e-s sur les projets de maquettes.

M. Moyon indique que cette demande a été formulée auprès de Mme la Rectrice. Pour le moment, le GT « maquette » n'intègre pas en l'état de chef-fe-s d'établissement ou autres personnels de direction. Cependant, il-elle-s sont de fait impliqué-e-s dans la réflexion et sont largement consulté-e-s *via* :

- ✓ leur représentation au sein du COSP ;
- ✓ la mise en place de comités de coordination dans lesquels les chef-fe-s d'établissement sont impliqué-e-s ;
- ✓ leur intervention en tant que formateur-ric-e-s dans la formation à l'Inspé et plus particulièrement dans le tronc commun ;
- ✓ leur présence au sein des conseils de perfectionnement de chaque parcours.

Mme Maud intervient et indique que le conseil de perfectionnement n'est, selon elle, pas le lieu pour parler des maquettes. Comment alors associer les chef-fe-s d'établissement à leur élaboration ?

M. Moyon estime que le-la chef-fe d'établissement présent-e dans les conseils de perfectionnement doit être en lien direct avec l'IPR référent-e et ainsi être associé-e à ce travail.

M. Pétreault rejoint cette idée et précise qu'il pourrait s'agir, par exemple, du-de la titulaire du conseil de perfectionnement. Il estime que le fait de s'entourer d'un avis supplémentaire constitue une sécurité.

2. M. Moyon présente, à travers deux documents (annexes 3 et 4), une synthèse des premiers retours envoyés par les responsables de formation sur ce qui pourrait être envisagé pour la formation MEEF et la manière avec laquelle on pourrait envisager le 1^{er} et le 2nd degrés à l'université de Limoges. Il en ressort que même si le concours n'est pas une fin en soi du Master, la formation MEEF devra intégrer des éléments du concours pour réussir ce sésame. Cela suppose la prise en compte d'une progression entre la pratique/pédagogie, la discipline/la didactique et la recherche/réflexion dans l'élaboration des maquettes avec toujours cette idée d'assurer un continuum de formation de la licence jusque dans le métier (intégrant ainsi la formation continue).

M. Pétreault demande quelles seront les conséquences sur les maquettes, ce à quoi M. Moyon répond qu'en début de M1, il y aurait plus de disciplinaire et de didactisation des savoirs alors qu'en fin de M2, le disciplinaire serait moins présent en laissant toujours une place à la didactisation ;

Les objectifs de la formation seront à la fois :

- ✓ une formation professionnelle de qualité
- ✓ mener les étudiant-e-s vers la réussite au concours

Il est donc nécessaire de prendre en compte :

- La place de la langue française (à des fins de communication)
- Les croisements disciplinaires (inter-degrés, projets interdisciplinaires), c'est-à-dire de faire en sorte que dans chacun des parcours, il y ait des heures étiquetées en commun avec d'autres parcours ;
- Les capacités d'analyse et de synthèse, soit l'idée de concevoir sa propre réflexion en s'appuyant sur des informations sélectionnées ou non, ce qui pourrait correspondre à ce que l'on attend d'une épreuve du concours ;
- Une culture numérique solide ;
- La langue vivante : cet enseignement doit être repensé afin d'harmoniser l'apprentissage. Actuellement, dans le 1^{er} degré, l'enseignement est plus axé sur la didactique de la langue contrairement au second degré qui se veut plus disciplinaire.

L'idée est d'avoir une UE dans chacune des maquettes qui intègre la pratique/pédagogie et la recherche/réflexion car les deux sont extrêmement liées dans le cadre de la formation MEEF.

Mr Pétreault s'adresse aux membres du conseil et demande s'il y a des remarques.

| | | | | | | | |
|-------------------|----|------|----|--------|---|------------|---|
| Nombre de votants | 24 | Pour | 24 | Contre | 0 | Abstention | 0 |
|-------------------|----|------|----|--------|---|------------|---|

Le calendrier, les principes proposés, la mise en place et la composition des groupes de travail mis en place sont approuvés par l'ensemble des présent·e·s et des représenté·e·s.

IV. Épreuves d'entrée à l'Inspé de l'académie de Limoges

M. Moyon indique qu'une réflexion est en cours sur la manière d'intégrer l'Inspé lors de la 1^{ère} année de Master, essentiellement pour le 1^{er} degré.

Jusqu'alors l'entrée en 1^{ère} année de Master « premier degré » se faisait sur la base d'une grille de critérisation qui prenait essentiellement en compte la formation initiale de l'étudiant·e. Ce système pose des problèmes d'équité dans la mesure où :

- il ne tient pas compte des personnes en reconversion d'une part ;
 - il favorise les étudiant·e·s qui ont suivi le module préprofessionnalisation d'autre part.
- Or tou·te·s les étudiant·e·s de l'université de Limoges n'ont pas la possibilité de suivre ce module et sont ainsi écarté·e·s d'office de cette sélection.

De plus, la DGESIP estime que vu les capacités d'accueil des Masters MEEF, il est intéressant de mettre en place des épreuves d'entrée en Master 1 qui permettraient à la fois :

- de sélectionner des candidat·e·s et ainsi d'éliminer celles·ceux qui n'auraient pas un niveau suffisant pour suivre la formation ;
- de mettre en place une classification d'étudiant·e·s reçu·e·s et qui seraient affecté·e·s ensuite sur le site de Guéret, de Limoges ou de Tulle en fonction de leur rang et de leur vœu.

Ces épreuves d'entrée prendraient la forme d'épreuves écrites et porteraient sur la maîtrise de la langue, des notions d'arithmétique et résolution de problèmes et sur une culture générale (scolaire et disciplinaire).

M. Moyon explique que lors du dernier COSP de l'Inspé qui s'est tenu le 13/11/2019, il a été voté la mise en place d'un groupe de travail chargé, sous la direction de M. Weil, de réfléchir et de faire des propositions quant à la mise en œuvre de ces épreuves de positionnement.

M. Pétreault estime que lors du prochain conseil de l'Inspé du 19/02/2020, les membres devront se prononcer sur la méthode et sur ce qui aura été retenu concernant ces épreuves.

M. Pétreault exprime aussi la nécessité de budgétiser ces épreuves d'entrée en Master 1 afin d'avoir une vision sur ce qui peut être réalisé ou non.

Mme Capéran répond que cela a été fait et intégré dans la prévision budgétaire 2020.

M. Moyon termine sur ce point en indiquant que ce travail doit aussi se faire en lien direct avec le Rectorat car les capacités d'accueil en 1^{ère} année de Master vont dépendre directement du nombre de contrats qui pourra nous être alloués pour nos Masters 2.

V. Budget 2020

Mme Capéran, responsable administrative de l'Inspé de l'académie de Limoges, présente la prévision budgétaire 2020 (annexe 5).

La dotation de l'université, pour 2020 est la même que celle de 2019 à l'exception d'un transfert de charges de 19 500€ vers l'IUT pour la gestion de campus de Guéret, soit une dotation de 205 607€

Mme CAPERAN indique les objectifs budgétaires affichés pour 2020 :

- 1- Continuer à assurer le remboursement des missions de façon pérenne (60 000€ soit 30% du budget de fonctionnement).
- 2- Réaménager la scolarité et créer un espace de vie étudiante. (Opération reportée depuis 2018).
- 3- Continuer à valoriser les TICE en renouvelant le parc informatique et audio-visuel.
- 4- Continuer à promouvoir la mobilité étudiante en accordant à chaque candidat au départ une aide de 260,00€ (budget prévu pour 2020 : 2 600€)
- 5- Organiser des épreuves d'admission concernant l'entrée en MEEF 1^{er} degré (budget prévu 15 000€)

| | | | | | | | |
|-------------------|----|------|----|--------|---|------------|---|
| Nombre de votants | 24 | Pour | 24 | Contre | 0 | Abstention | 0 |
|-------------------|----|------|----|--------|---|------------|---|

Le budget prévisionnel pour 2020 est soumis au vote et adopté à l'unanimité des présent·e·s et des représenté·e·s.

VI. Demande de subventions

Une demande de subvention pour le Tournoi de Mathématiques du Limousin d'un montant de 500 euros est présentée lors du conseil (annexe 6). Il s'agit d'un tournoi à destination de toutes les classes de 4^{ème}, de 3^{ème}, de 1^{ère} et de Terminale.

M. Pétreault souhaite savoir quel est l'apport de ce financement pour l'Inspé et estime qu'une contrepartie est nécessaire, i.e. un bénéfice direct pour les étudiant·e·s et stagiaires de l'Inspé.

M. Weil explique que d'une part, les ancien·ne·s participant·e·s de ce tournoi deviennent, pour certain·e·s d'entre elles·eux plus tard étudiant·e·s à l'Inspé et d'autre part, les animateur·rice·s de l'IREM (Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques) viennent généralement présenter ce tournoi aux stagiaires de l'Inspé. Il existe donc un lien direct avec le département de Mathématiques de l'Inspé.

| | | | | | | | |
|-------------------|----|------|----|--------|---|------------|---|
| Nombre de votants | 24 | Pour | 24 | Contre | 0 | Abstention | 0 |
|-------------------|----|------|----|--------|---|------------|---|

La demande de subvention pour le tournoi de mathématiques est soumise au vote et adoptée à l'unanimité des présent·e·s et des représenté·e·s.

Mme Zerrouki propose que soit établi un rapport d'activité sur les subventions qui sont allouées par l'Inspé de l'académie de Limoges.

VII. Questions diverses

La gestion des services d'enseignement :

M. Allée fait une présentation de la nouvelle application SAGHE initiée par l'université de Toulouse et qui est mise en place cette année au sein de l'université de Limoges. Elle a pour objectif la gestion des services d'enseignement des formateur·rice·s. Ce nouveau système permettra de fluidifier les circuits et une mise en paiement tout au long de l'année, améliorant ainsi le service rendu en terme de paiement.

M. Moyon présente le calendrier et la procédure de gestion des services d'enseignement. Ceux-ci ont été réalisés en collaboration avec les directeur·rice·s de département et doivent être validés en conseil de l'Inspé.

| | | | | | | | |
|-------------------|----|------|----|--------|---|------------|---|
| Nombre de votants | 24 | Pour | 24 | Contre | 0 | Abstention | 0 |
|-------------------|----|------|----|--------|---|------------|---|

Ce calendrier et cette procédure sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité des présent·e·s et des représenté·e·s.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pétreault lève la séance à 17h39 et annonce que le prochain conseil de l'Inspé aura lieu le 19/02/2020.

La secrétaire de séance,



Isabelle CAPÉLAN

Le Président du Conseil de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Gilles PÉTREULT

ANNEXE 1

| Étapes | Ressources | État des lieux - échanges | Durée | date finale | commentaires | |
|--|------------------------------------|---|-----------------|--------------|--|---|
| État des lieux formations | Resp. formations | État des lieux - échanges | 3 semaines (+1) | 17-oct | | |
| État des lieux initiation à la recherche 2nd degré | Resp. formations + resp. recherche | | | 07-nov | | |
| État des lieux initiation à la recherche 1er degré | Resp. formations + resp. de site | | | 08-nov | | |
| COSP 1 | Membres du COSP | Réflexions méthodologiques et principes | 3 semaines | 13-nov | Points de vigilance accueil étudiant-e-s, principes scientifiques pour l'établissement d'un continuum de formation / création de deux GT (mise en stage progressive, modalités d'entrée à l'Inspé) | |
| Informations générales | Resp. formations | | | 19-nov | | |
| A.G. | Formateur-ric-e-s | | | 19-nov | Réflexions internes aux parcours (formateur-ric-e-s) sur les principes et modalités des nouvelles maquettes (documents à rendre le 28/11) | |
| GT Maquettes | Membres du GT (Inspé + rectorat) | | | 29-nov | | |
| GT Maquettes | Membres du GT (Inspé + rectorat) | | | 09-déc | | |
| Conseil de l'institut 1 | Membres du CI | | | 11-déc | Validation des principes généraux des maquettes | |
| COSP 2 | Membres du COSP | | | 22-janv | CR des GT "mise en stage progressive" et "modalités d'entrée à l'Inspé" | |
| Réunion des resp. formations | Resp. formations | | | 04-févr | Rendu des maquettes V1 avec projet de fiches enseignement | |
| É-Dir | Direction | | | 10-févr | Finalisation présentation pour CI 2 (rencontre préalable avec la rectrice) | |
| Conseil de l'institut 2 | Membres du CI | | | 19-févr | Bilan d'étape | |
| Journée banalisée | Formateur-ric-e-s | Rédaction maquettes V1 | 8 semaines (+2) | 09-mars | Séminaire d'équipe de formations: échanges inter-mentions, inter-parcours, groupes de travail | |
| COSP 3 | Membres du COSP | | | 18-mars | | |
| Réunion des resp. formations | Resp. formations | Rédaction maquettes V2 | 3 semaines (+1) | 30-mars | Rendu des maquettes V2 avec fiches enseignement complétées | |
| É-Dir | Direction | | | 06-avr | Finalisation présentation pour CI 3 | |
| Conseil de l'institut 3 | Membres du CI | | | 15-avr | Validation du dossier d'accréditation | |
| Dossier d'accréditation | Direction | Rédictio du dossier d'accréditation | 2 semaines | AVRIL | Envoi à la DGESIP | |
| CP CFVU UL | | Passage progressif en conseils centraux | | ??? | | |
| CFVU UL | | | | ??? | | Pour validation des maquettes en CFVU et CA (conseils centraux de l'université) après élections présidentielles |
| CA UL | | | | ??? | | |

GT « maquettes »

Composition

Françoise Auchatraire, responsable de mention « encadrement éducatif »

Paul Couture, IEN 2nd degré, doyen

Benoit Damiens, Responsable du site de Guéret

Gérard Devianne, Responsable du site de Tulle

Jérôme Fatet, responsable de mention « second degré »

Max Gratadour, IEN 1^{er} degré, doyen

Joël Minjoulat-Rey, responsable de mention « pratiques et ingénierie de la formation »

Valérie Legros, adjointe à l'administrateur provisoire

Jean-Philippe Léopoldie-Uscain, DAFPEN

Xavier Lorenzo, responsable de mention « professeur des écoles »

Marc Moyon, administrateur provisoire

David Rouu, IPR 2nd degré, doyen

Jean-Paul Suchaud, DAFPIC

Jacques-Arthur Weil, adjoint à l'administrateur provisoire

Rachida Zerrouki, adjointe à l'administrateur provisoire

Invitées

Élisabeth Isidore, responsable scolarité

Isabelle Capéran, responsable des services administratifs et financiers

Calendrier

29 novembre 2019, 9 décembre 2019, 8 janvier 2020, 5 février 2020

GT « maquettes » par mention/parcours

Mention 1

Responsable : Xavier LORENZO
Administration provisoire : Valérie LEGROS + Rachida ZERROUKI (recherche)
François Xavier DETEVE, IEN haute Vienne 4,
Laure COINDEAU, DEA.
+ formateur·rice·s de la mention

Mention 2

Responsable : Jérôme FATET
Administration provisoire : Jacques-Arthur WEIL + Rachida ZERROUKI (recherche)

| Parcours | Resp. parcours | I.P.R. « référent » |
|--------------------------------------|--|----------------------|
| Anglais | Olivier POLGE | Catherine PLANKEELE |
| Documentation | Pascale PEUROT | Nathalie MARC |
| E.P.S. | Fabienne PERROT | Philippe SBAA |
| Espagnol | Thomas FAYE Serge VERCHER-ROSELLO | Sandrine MAUD |
| Histoire-Géographie | Fabien ARCHAMBAULT Thierry DOBBELS | David ROOU |
| Lettres | Nicole BILLOT | Éric LAFFARGUE |
| Lettres / Histoire- Géographie | Marie-Noëlle BOUSSELY | Catherine MARIVAL |
| Mathématiques | Olivier RUATTA | Philippe ARZOUMANIAN |
| Sciences de la vie et de la terre | G. MERIC de BELLEFOND Emmanuel JOUSSEIN | Gaël GLANDIERES |
| Sciences physiques et chimiques | Fabien REMONDIERE Olivier NOGUERA | Claudine AGEORGES |

+ formateur·rice·s des parcours
+ chef·fe·s d'établissement (membre du conseil de perfectionnement du parcours)

Mention 3

Responsable : Françoise AUCHATRAIRE
Administration provisoire : Jacques-Arthur WEIL + Rachida ZERROUKI (recherche)
Nathalie MARC, I.P.R. établissements et vie scolaire
+ formateur·rice·s de la mention
+ chef·fe d'établissement, membre du conseil de perfectionnement

Mention 4

Responsables : Joël MINJOULAT-REY + Hélène HAGEGE
Administration provisoire : Valérie LEGROS + Rachida ZERROUKI (recherche)
+ formateur·rice·s de la mention

Connaissance du système éducatif / Valeurs de l'école républicaine

Public scolaire : Les élèves/L'élève

1. Pédagogie : courant, stratégie différenciation, école inclusive (point de vue enseignant, élève)
 2. Connaissance du système éducatif école/collège/lycée GT et Pro
 3. Contexte d'enseignement
 4. Processus d'apprentissage
 5. Élèves à besoins éducatifs particuliers
- (....)

Maîtriser la langue française

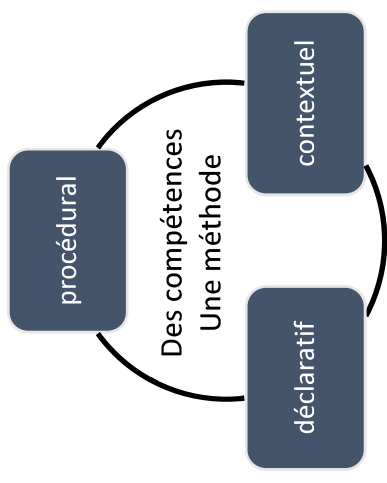
- Pour l'enseignement
- Pour la communication professionnelle

Croisements disciplinaires

- Hist.-Géo. / CPE / doc
- Maths / SPC / SVT (...)

LV

(lien avec l'initiation à la recherche)



Assurer un bon niveau scientifique

épistémologie

Construction des savoirs

Savoirs fondamentaux

didactique

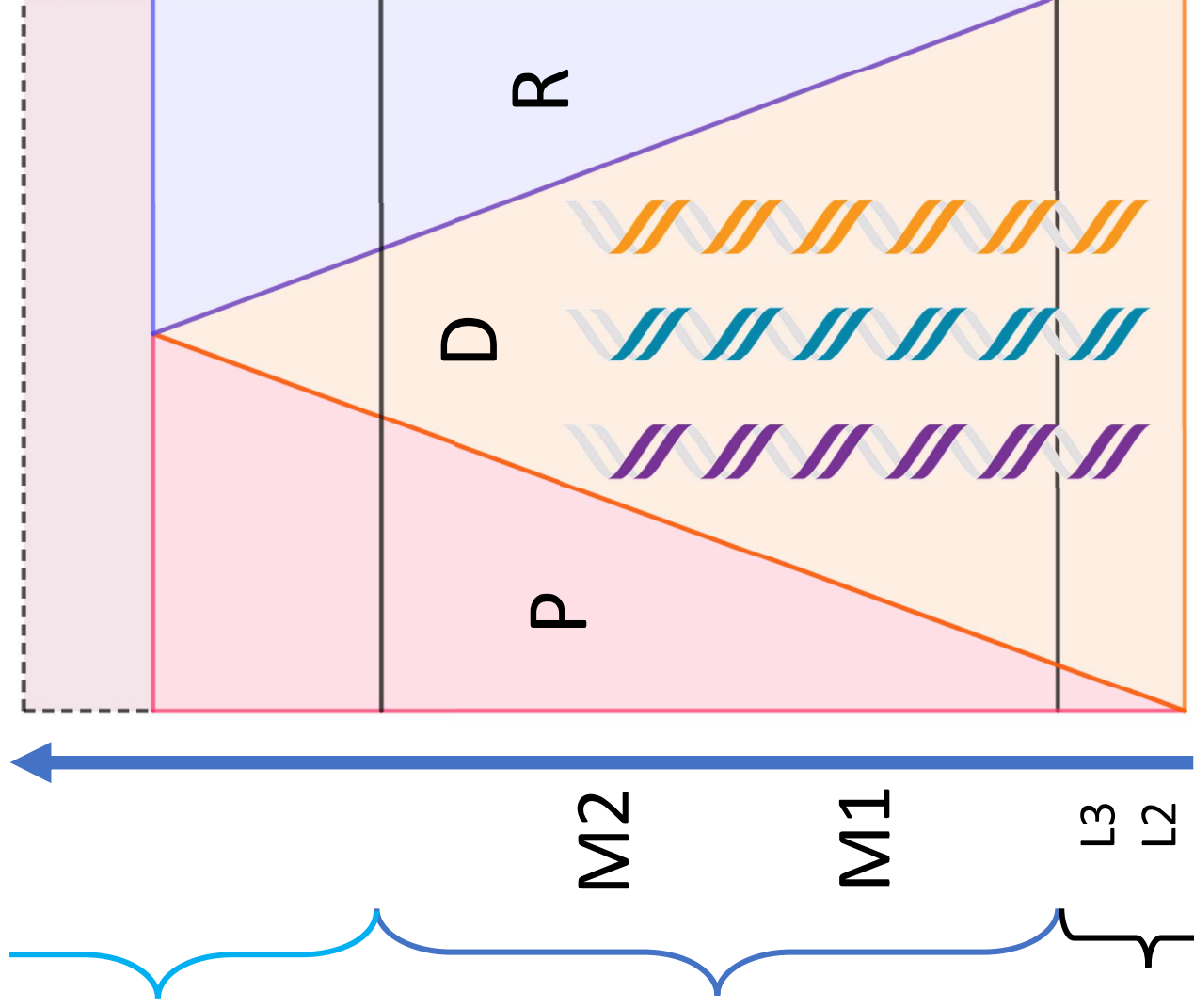
Didactisation du savoir scientifique, transformation du savoir en savoir à enseigner

disciplinaire

Culture numérique

Objectifs de la formation





P : Pratique/pédagogie
D : Discipline/didactique
R : Recherche/réflexion

Construction de la
professionnalité



Budget prévisionnel 2020

Charges prévisionnelles de fonctionnement courant

| Centres financiers | INTITULES | DESIGNATION | TOTALS | | |
|---|-------------------|--|---------------------|-----------------------------|---------------------|
| | | | BP 2019 | Exécuté au 26 novembre 2019 | Prévision 2020 |
| 912ADMG | | | | | |
| | ADMG | | 73 347,00 € | 22 075,51 € | 13 428,52 € |
| | LOGIST | Dépenses maintenance et entretien | | 8 987,87 € | 9 000,00 € |
| | COM | Actions de communication | | 1 990,80 € | 8 178,48 € |
| | DOP 12858 | Frais de réception | | 4 766,68 € | 5 000,00 € |
| | DOP 12860 | Réaménagement scolarité | | | 30 000,00 € |
| | TOTAL ADMG | | 73 347,00 € | 37 820,86 € | 65 607,00 € |
| 912PEDA | PEDA | | 120 260,00 € | 7 269,68 € | 8 000,00 € |
| | ACTINT | Activités internationales dont mobilités sortantes | | 3 785,53 € | 5 000,00 € |
| | DOP X | Epreuves de positionnement | | | 15 000,00 € |
| | DOP 12859 | Dépenses et équipements numériques | | 30 840,71 € | 15 000,00 € |
| | DOP 12857 | Dépenses GUERET | 20 500,00 € | 6 700,00 € | 7 000,00 € |
| | | Dépenses TULLE | 6 000,00 € | 3 010,85 € | 15 000,00 € |
| | PEDAEP | Frais de déplacements | | 56 330,59 € | 60 000,00 € |
| | PEDAS | Sorties pédagogiques | | 5 422,36 € | 6 000,00 € |
| | PEDACOS | Recherche et Comités de sélection | | 742,72 € | 3 000,00 € |
| | | TOTAL PEDA | | 146 760,00 € | 114 102,44 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | | | 220 107,00 € | 151 923,30 € | 199 607,00 € |
| Investissement | | | 5 000,00 € | 4 630,00 € | 6 000,00 € |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | | 5 000,00 € | 4 630,00 € | 6 000,00 € |
| Total avant dotation complémentaire | | | 225 107,00 € | 156 553,30 € | 205 607,00 € |
| Dotation complémentaire suivant notification DAF du 22/11/19 | | | | | 11 533,00 € |
| TOTAL BUDGET INSPE | | | | | 217 140,00 € |

Inclus emploi étudiant pour l'année : 6178,48

projet vie étudiante + dépenses non effectuées car en attente des travaux

mobilité sortante 10*260=2600

Budget campus transféré sur budget IUT 19500€
Budget prévisionnel déménagement

Différence : 19500,00€ -> dotation transférée à l'IUT

Charges prévisionnelles sur projets spécifiques

| Centres financiers | INTITULES | DESIGNATION | TOTALS | | |
|---|--------------|--|---------------------|-----------------------------|---------------------|
| | | | BP 2019 | Exécuté 2019 au 26 novembre | Prévision 2020 |
| 912ADMG | | | | | |
| | TA CRB912 | Taxe d'apprentissage | 12 625,00 € | 12 625,00 € | 6 377,00 € |
| | DAP 19 902 | 57 858 de 2019 à 2020 | 27 358,00 € | 27 358,00 € | 30 500,00 € |
| 912PEDA | | | | | |
| | AOI ELENFOHA | Projet ENS Marrakech jusqu'en juillet 2020 | 1 400,00 € | 1 400,00 € | 2 374,97 € |
| | DEU 12907 | Pathways to inclusive pédagogie 14 842€ de 2018 à 2021 | 7 500,00 € | 4 705,67 € | |
| | | | 48 883,00 € | 46 088,67 € | 39 251,97 € |
| TOTAL GENERAL PROJETS SPECIFIQUES INCLUS | | | 273 990,00 € | 202 641,97 € | 256 391,97 € |



Limoges le 15 octobre 2019

Abdelkader NECER
Président du Tournoi Mathématique du Limousin
Département de Mathématiques
123, Avenue Albert Thomas
87060 Limoges

À

Monsieur Marc MOYON
Directeur de l'INSPÉ
Académie de Limoges
209 Boulevard de Vanteaux
87036 Limoges Cedex

Objet : Demande de subvention

Monsieur le Directeur

Au nom de toute l'équipe organisatrice du Tournoi, je tiens à vous exprimer mes vifs remerciements pour l'aide que vous nous avez apportée lors de la session 2019.

Grâce à vous, à nos donateurs et sponsors, environ quatre mille collégiens et deux mille lycéens ont pu participer aux compétitions de la 33^e édition du Tournoi Mathématique du Limousin. Parmi eux, deux cent soixante-seize lauréats ont été récompensés lors de la cérémonie de remise des prix qui s'est déroulée le 25 mai 2019 dans les locaux de l'ENSIL-ENSCI.

Les épreuves du prochain Tournoi Mathématique du Limousin auront lieu le mardi 21 janvier 2020. Placée sous la présidence de Mme La Rectrice, la cérémonie de remise des prix aux chevaliers du Tournoi, aura lieu le samedi 16 mai à 15h dans les locaux de l'ENSIL-ENSCI. Cette rencontre festive est l'occasion de partager un moment agréable et d'échanger avec les lauréats, leurs parents, leurs enseignants et accompagnateurs et également d'accueillir les donateurs et sponsors en présence de la presse locale.

Comme vous le savez, la compétition et les actions du Tournoi ne peuvent se concrétiser sans l'intérêt et l'aide de nos partenaires. Aussi je reviens vers vous pour solliciter une subvention de 500 euros et pour vous inviter à participer à la cérémonie de remise des prix.

Nous ne manquerons évidemment pas de vous représenter lors de cette manifestation (banderoles ou affiches que vous pouvez nous faire passer) et de faire figurer votre logo sur les palmarès et/ou sur les plaquettes que chaque compétiteur reçoit.

En espérant que vous serez sensible à notre cause et que vous répondrez favorablement à notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

Amicalement,

Abdelkader NECER
Le Président du Tournoi



Compte de Résultats 2018-2019 Budget prévisionnel 2019-2020

(15/10/2019)

PRODUITS (Exprimés en euros)

| | Compte de résultats | Budget prévisionnel |
|--|---------------------|---------------------|
| <u>Ventes de produits</u> | | |
| Ventes espaces publicitaires | | |
| Ventes (cartes, brochures) | | |
| Total : | 0,00 | |
| <u>Subventions</u> | | |
| Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine | 2000,00 | 2300,00 |
| Conseil Général 19 | | 300,00 |
| Conseil Général 23 | 300,00 | 300,00 |
| Conseil Général 87 | | |
| Fondation Partenariale de l'Université | 500,00 | 500,00 |
| Faculté Sciences et Techniques | 400,00 | 500,00 |
| Département Maths | 500,00 | 500,00 |
| Récréasciences | | 100,00 |
| ESPE | 500,00 | 500,00 |
| | | |
| Total : | 4200,00 | 5000,00 |
| <u>Produits exceptionnels</u> | | |
| Mécénat (APMEP, MEDEF, Anciens du Lycée Limosin) | 180,00 | 300,00 |
| Dons en nature | 5000,00 | 6000,00 |
| Remise sur achats | | |
| Total : | 5180,00 | 6300,00 |
| | | |
| Total des produits : | 9380,00 | 11300,00 |

CHARGES (Exprimées en euros)

| | Compte de résultats | Budget prévisionnel |
|--|----------------------------|----------------------------|
| <u>Achats</u> | | |
| Marchandises diverses (lots) | 3364,71 | 4580,00 |
| Total : | 3364,71 | 4580,00 |
| <u>Services extérieurs</u> | | |
| Prime d'assurance MAIF | 109,74 | 110,00 |
| Cotisation CIJM | 50,00 | 50,00 |
| Total : | 159,74 | 160,00 |
| <u>Autres services extérieurs</u> | | |
| Publicité, publications | | 260,00 |
| Location exposition | 46,80 | 50,00 |
| Réceptions | 124,42 | 150,00 |
| Frais postaux | | |
| Total : | 171,22 | 460,00 |
| <u>Charges de personnel</u> | | |
| Personnel Sécurité | | 100,00 |
| Personnel Son Remise Prix | | |
| Total : | | 100,00 |
| <u>Charges exceptionnelles</u> | | |
| Redistribution dons en nature* | 5000,00 | 6000,00 |
| Frais | 362,34 | |
| Total : | 5362,34 | 6000,00 |
| | | |
| Total des charges : | 9058,01 | 11300,00 |

*Calculatrices Casio et texas instruments, livres, entrées spectacles, CD, accro-branches...